

XIII^{ème} congrès du SPASEEN-FO Angers 2023

Résolution générale revendicative

combattre l'austérité, gagner sur nos revendications.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO, réuni les 7 et 8 juin à Angers, inscrit la présente résolution dans le cadre des positions adoptées par sa Confédération, la CGT-FO et par sa fédération, la FNEC FP-FO, pour réaffirmer son opposition à la réforme Macron/Borne des retraites. Le Congrès rejette le report de l'âge légal à 64 ans. L'obstination du président de la République et de son gouvernement à imposer 2 ans ferme à tous les salariés se heurtera autant que nécessaire à notre détermination à obtenir l'abrogation de la réforme des retraites avec la perspective d'un retour au départ à la retraite à taux plein à 60 ans avec 37.5 annuités en créant le rapport de force nécessaire. Tant qu'ils n'auront pas abandonné leur réforme, nous ne passerons pas à autre chose !

Défense de notre système de retraites

Le Congrès se satisfait de l'engagement des syndicats départementaux du SPASEEN-FO dans la bagarre depuis le 19 janvier 2023 et les appelle à maintenir la pression en réunissant les collègues en réunion d'information syndicale et/ou assemblée générale partout où c'est possible. Le Congrès appelle tous les salariés à s'inscrire pleinement dans l'action intersyndicale, à l'initier et à la développer, pour gagner l'abrogation de la réforme.

Le Congrès s'oppose à la création d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires d'État et condamne toute idée de retraite par points. Il exige le maintien de la retraite par répartition pour les salariés relevant du régime général et de l'intégralité des dispositions du Code des pensions civiles et militaires, notamment le calcul de la retraite sur les 6 derniers mois de la carrière.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO se prononce pour :

- l'abrogation de la réforme des retraites Borne/Macron,
- le maintien du Code des pensions civiles et militaires de retraite et de tous les régimes de retraite,
- le maintien du calcul de la pension sur la base des six derniers mois,
- aucun allongement de la durée de cotisation,
- le retour à un départ à la retraite à partir de 60 ans et le retour aux 37,5 années de cotisation,
- la revalorisation du minimum de pension,
- un revenu minimum de retraite pour tous qui ne puisse être inférieur au SMIC pour une carrière complète,
- l'abandon de la RAFP et la rétrocession des cotisations prélevées
- un taux de remplacement à la retraite au minimum égal à 75 %.

Libres et indépendants !

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la justice sociale et à la charte d'Amiens. Comme rappelé lors du dernier Congrès confédéral, « l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale dont la pratique contractuelle, toujours fondée sur le rapport de force, est un des outils essentiels (...). De ce point de vue, liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés et constituent la base de l'expression de toute revendication ».

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO se félicite des résultats obtenus par FORCE OUVRIÈRE aux élections de décembre 2022 : FO CONFORTE SA PLACE DE PREMIÈRE ORGANISATION CONFÉDÉRÉE dans l'Éducation nationale, et sa première place dans la Fonction publique de l'État.

Le Congrès se félicite que les sections, les militants, les adhérents du SPASEEN-FO aient largement contribué, grâce au travail collectif au sein des sections de la FNEC FP-FO, à construire le vote FO et à défendre l'organisation syndicale.

Il s'agit maintenant, et alors que les pires menaces pèsent sur les salariés et les agents du Service public, de consolider ces résultats en organisant une vaste campagne de syndicalisation au SPASEEN-FO auprès de nos collègues, afin de poursuivre et amplifier les batailles pour nos revendications, l'augmentation du point d'indice, la défense du statut et du service public et obtenir l'abrogation de la réforme des retraites.

Arrêter la spirale des réformes qui détruisent les services publics et nos postes.

Depuis 2007, FO dénonce, condamne et revendique l'arrêt des différentes réformes qui détruisent les missions, les services et les emplois publics.

Pour les personnels administratifs et ITRF, ce sont plus de 10 000 postes qui ont été supprimés depuis une quinzaine d'années. Pour le service public de la Jeunesse et des Sports, c'est la moitié des postes qui ont été supprimés en moins de 10 ans.

Pour y parvenir, les gouvernements successifs ont accéléré les processus de restructurations-mutualisations-externalisations de services dans tous les secteurs sans en omettre aucun. Les outils de cette politique (Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), Modernisation de l'Action Publique (MAP), Inter ministérialité, nouvelle gouvernance académique et réforme territoriale, Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC), réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, loi d'orientation sur la refondation de l'école, loi 3DS, Avenir de la Fonction Publique-Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (AFP-PPCR), Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), Loi de transformation de la Fonction publique, réforme de l'organisation territoriale de l'État, n'ont qu'un but : mettre en place une Fonction publique territorialisée avec pour conséquence la fin de l'École républicaine, des politiques de Jeunesse et d'éducation populaire et de sports, territorialiser le service public de l'Éducation nationale et casser les statuts par l'unification des 3 versants de la Fonction publique pour faciliter à terme la privatisation et l'abandon des politiques publiques d'Etat, égalitaires pour tous sur l'ensemble du territoire, dans l'objectif de faire des économies.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO exige l'arrêt immédiat des fusions et suppressions d'agences comptables qui aboutissent à la fermeture de postes.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO exige la réouverture des postes supprimés par ces fusions.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO rejette toutes ces mesures qui s'inscrivent dans les politiques d'austérité et de rigueur budgétaire des gouvernements successifs, amplifiées par le Pacte budgétaire européen, de sa règle d'or et du pacte de responsabilité (plusieurs milliards de réductions des dépenses publiques donnés au patronat sous forme d'exonération de cotisation et de CICE sans contreparties).

L'administration tente d'associer les organisations syndicales pour cogérer et répartir « la pénurie », par la mise en place de barèmes de répartition des moyens en défaveur des établissements sans tenir compte des besoins. Pour le Congrès, il ne s'agit que d'avaliser le manque de moyens. Il réaffirme que les représentants du SPASEEN-FO ne s'y associeront pas et continueront à revendiquer, en toute indépendance.

Le Congrès considère que la sous-qualification constatée des emplois nécessite des mesures exceptionnelles et immédiates : un repyramidage par un plan massif de requalifications. Les décisions du ministère, en 2021, dans le cadre du Grenelle de l'Éducation, détaillées dans un relevé de décisions relatif au plan de requalification pluriannuel de la filière administrative, soutenues et signées par l'UNSA, la CFDT et le SNALC, sont indécentes.

Rejet de la réforme territoriale

Le Congrès condamne la mise en place de l'Agence du Sport qui est un premier pas vers la privatisation des politiques sportives et les transferts de missions aux fédérations sportives.

Le Congrès condamne la confiscation des budgets précédemment alloués aux politiques pour la Jeunesse et l'Éducation populaire, afin de financer le Service National Universel (SNU) et la réquisition des personnels Jeunesse et Sports pour le mettre en place. Pour le Congrès, le SNU porte une insupportable ambition d'asservissement de la Jeunesse. Les fortes mobilisations de la Jeunesse, aux côtés des salariés, ont conduit le gouvernement à reculer sur la généralisation du SNU. Le Congrès s'oppose avec force à la volonté gouvernementale d'imposer le SNU, à fortiori sur le temps scolaire. Les campagnes de communication de l'armée de terre montrant l'apprentissage à l'utilisation d'armes de guerre de groupes d'enfants âgés de 15 à 17 ans dans le cadre de leur SNU sont éloquentes. Pour le Congrès, la Jeunesse ne doit pas se construire dans des logiques de guerre et de mort. Le congrès s'oppose, par ailleurs, à toute autre initiative des collectivités territoriales aux côtés de la police et de l'Éducation Nationale visant à embrigader la jeunesse.

Au contraire, le Congrès revendique l'égalité des droits devant l'instruction. Le Congrès revendique l'abandon pur et simple du SNU.

Le Congrès réaffirme aussi que l'Éducation populaire est une conquête ouvrière essentielle !

Le Congrès reprend à son compte l'ensemble des résolutions Jeunesse et Sports de ces dernières années pour la défense des missions et des personnels de ce secteur. Il enjoint les syndicats départementaux à aller à la rencontre de ces personnels invisibilisés par l'administration pour les défendre et leur permettre d'exercer leurs missions dans des conditions dignes. Le Congrès revendique le retour à un ministère de la Jeunesse et des Sports de plein exercice.

La territorialisation à l'Éducation nationale, traduite notamment par la mise en place des Régions académiques s'inscrit toujours pleinement dans la mise en place de l'État régional. Les services régionaux et interacadémiques qui en découlent ont permis aux recteurs de région académique de mettre en place un pilotage régional, se traduisant par des redéploiements entre les académies et une dégradation toujours plus importante des conditions et relations de travail. De la même manière le Congrès condamne le fait que le sort des personnels des Services Inter Académiques et Services Régionaux soit traité dans des CSA SA hors de leur académie. Comme l'instauration des CSA de région académique ces dispositions éloignent les personnels de leurs instances de représentation et les fragilisent.

Le Congrès constate qu'en parallèle, le ministre a renforcé l'autonomie des EPLE ainsi que le partenariat avec les collectivités de rattachement. Mise en cohérence de la carte de formation, entraînant la fusion et la fermeture de lycées professionnels, accélération de la décentralisation.

Le Congrès rejette la loi 3DS qui ouvre la porte au transfert des personnels administratifs aux collectivités locales. En plaçant les adjoints-gestionnaires sous la double tutelle Etat/collectivités locales, le gouvernement renforce l'ingérence de pouvoirs politiques locaux, en lieu et place d'une politique nationale, garante de l'égalité de traitement de tous sur le territoire.

Pour le Congrès, la loi 3DS prépare la décentralisation de tous les personnels des collèges et des lycées. Parce que nous avons des statuts nationaux, nous avons des garanties qui leur sont attachées, nous voulons les conserver.

Le Congrès revendique le maintien de tous les services, de toutes les missions, de tous les postes et de tous les personnels à l'échelle des départements et des académies.

Pour le Congrès, le Service public républicain de l'Éducation ne peut être que national.

Pour le Congrès du SPASEEN-FO, la RH de proximité, c'est l'accompagnement de la réforme territoriale, de la mutualisation des services, de la fin des Services publics de proximité, du départ de fonctionnaires avec la mise en place de conseillers de proximité pour se « reconverter ». La RH de proximité, c'est l'accompagnement des fonctionnaires vers la sortie !

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO exige :

- La réouverture de tous les postes supprimés et la création de tous les postes statutaires nécessaires pour assurer toutes les missions,
 - L'abandon du recours à des emplois précaires,
 - L'affectation en surnombre des personnels enseignants bénéficiant d'un poste adapté,
 - Une requalification massive de postes, de C en B et de B en A
 - L'abandon des politiques de réorganisation territoriale et des régions académiques
 - L'abrogation de la loi 3DS
 - Le retrait immédiat des conventions régionales ou départementales de mise à disposition des adjoints gestionnaires. A ce titre le congrès salue et soutient les initiatives engagées dans les académies d'Ile de France par les syndicats départementaux du SPASEEN FO, soutenus par la fédération, afin d'obtenir la non-application de ces conventions.
 - L'abandon du logiciel ANDJARO qui va entraîner de nombreuses suppressions de poste de secrétaires d'IEN
 - L'abandon d'OPALE, RENOIRH, CYCLADES, autant d'applications informatiques menées au pas de charge et sans assistance, qui dégradent les conditions de travail des personnels et entraînent de nouvelles suppressions de postes
 - L'abandon de la RCBC et de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics qui touche les personnels de catégorie A, B, C.

Défendre le statut de la fonction publique de l'État et les statuts particuliers.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO considère que la défense du statut de fonctionnaire d'Etat est plus que jamais à l'ordre du jour.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN FO affirme son attachement pour que chaque requête motivée d'un personnel à changer de corps dans une même catégorie de fonction soit appliquée dans le respect de la demande.

Le XIII^{ème} Congrès réaffirme son attachement pour que les agents ayant intégré la fonction publique à Wallis et Futuna maintiennent leur salaire pour le calcul de la majoration d'intégration.

Le XIII^{ème} Congrès réaffirme que tout emploi permanent doit être occupé par un fonctionnaire titulaire. Par conséquent il s'oppose au recours grandissant à des agents contractuels en lieu et place de fonctionnaires, au recours croissant aux postes profilés, ainsi qu'à la CDisation en lieu et place de la titularisation au nom de la loi de transformation de la fonction publique et de ses lignes directrices de gestion.

Pour le Congrès, en donnant la priorité à la transformation de CDD en CDI, en privilégiant le recrutement de contractuels en lieu et place de titulaires, le gouvernement dessine une Fonction publique de métiers plutôt que de carrières. Privilégier le contrat sur le statut est une première étape vers une Fonction publique précarisée et un Service public privatisé.

Pour le Congrès, développer l'embauche de contractuels va limiter d'autant les promotions pour les actuels fonctionnaires et mettre en cause leur droit à la mobilité et casser progressivement leur statut.

Le XIII^{ème} Congrès réaffirme son attachement au maintien du statut de la Fonction publique de l'État et des statuts particuliers de corps. Le Congrès affirme que la fusion des corps, dans l'optique de les regrouper dans des « métiers communs », a pour conséquence la suppression des différents statuts particuliers. Le Congrès réaffirme son opposition au CIGEM, corps interministériel à Gestion ministérielle. De la même manière, le Congrès condamne fermement toutes les réformes – Pacte, réforme du LP, réforme du collège, loi Rilhac, etc. - qui préparent la destruction des statuts particuliers pour la mise en place d'un corps unique pour les enseignants.

Le Congrès rejette et condamne la loi de transformation de la Fonction publique. En lieu et place d'une transformation, c'est bien la fin du Service Public qui s'organise avec l'application de mesures identiques à celles contenues dans les ordonnances Macron, détruisant ainsi sa neutralité et l'égalité de traitement des citoyens.

Le Congrès revendique le retour à des CAP de plein exercice, notamment sur les questions de promotions et de mobilités, permettant d'assurer l'égalité de traitement et d'éviter l'arbitraire.

Le Congrès revendique l'abrogation des lignes directrices de gestion qui ne permettent plus le contrôle en amont par les représentants des personnels des règles de mutations et de promotions. L'absence de consultation des CAP provoque une individualisation des règles de gestion et les agents se retrouvent seuls faceaux décisions arbitraires de l'administration.

Le Congrès appelle toutes ses sections, tous ses militants, à poursuivre la bagarre partout pour contrer ces dérives arbitraires en accompagnant nos adhérents et nos collègues dans leurs recours.

Le Congrès revendique le retour aux Comité Hygiène, Sécurité et Condition de Travail (CHSCT) actuellement remplacés par une formation spécialisée dédiée à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, avec comme membres titulaires uniquement des élus du CSA qui remplace le CTA.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO exige :

- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois statutaires et le remplacement de la totalité des départs à la retraite.
- Le réemploi et la titularisation dans le Statut de la Fonction publique d'État de tous les non titulaires qui le souhaitent.
- L'abrogation du décret CIGeM.
- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique, le retour des CHSCT et de toutes les prérogatives des CAP.
- La titularisation dans le statut de la fonction publique d'Etat des agents des services publics ultra-marins, notamment à Wallis et Futuna.

Enfin, concernant la question du Télétravail, le Congrès considère que cela ne peut être une solution aux difficultés des agents (transport, conditions de travail dégradées, ...). Il ne peut en aucun cas se substituer à un lieu de vie professionnel défini et favoriser l'intrusion de la sphère professionnelle dans la sphère privée.

Le télétravail ne doit en aucun cas être une échappatoire aux mauvaises conditions de travail subies par les agents et le congrès rappelle que c'est à l'employeur de faire disparaître ces mauvaises conditions de travail.

Sa généralisation remet en cause la cohésion du travail d'équipe, favorise l'isolement et disloque les obligations réglementaires de service, générant des économies pour l'employeur qui fait reporter sur l'agent les coûts matériels liés à son outil de travail, notamment l'augmentation de ses factures d'énergie.

Pour le Congrès, le télétravail ne peut être appliqué que sur le principe du volontariat et doit être encadré pour garantir à l'agent ses droits : égalité d'accès quelle que soit l'affectation, respect des horaires de travail, congés, prise en charge financière et matérielle à la hauteur des dépenses engagées. Le télétravailleur ne doit en aucun cas être tenu responsable d'un dysfonctionnement matériel.

Pour l'augmentation générale des salaires et des pensions.

Le Congrès réaffirme son attachement à la grille indiciaire unique de la Fonction publique dans laquelle sont classés l'ensemble des corps et grades, par catégorie. Il refuse les différentes réformes gouvernementales, notamment PPCR, visant à casser l'unité statutaire de la rémunération indiciaire.

Le Congrès du SPASEEN FO s'inscrit dans la position de la FGF-FO exigeant l'augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique, des pensions et minimas sociaux. Cela doit se traduire notamment par :

- la hausse de la valeur du point d'indice pour tous afin de rattraper la perte de 25% du pouvoir d'achat enregistrée depuis 2000 dans la Fonction publique ;
- la revalorisation des grilles indiciaires pour les catégories C, B et A et l'augmentation du minimum de rémunération à 120 % du SMIC. Chaque changement d'échelon doit permettre une augmentation réelle de salaire.
- l'arrêt du gel des rémunérations pour tous les agents de l'État ;
- l'intégration des primes statutaires dans le traitement avec compensations des cotisations qui en découlent. Dans l'attente de la satisfaction de cette revendication, alignement par le haut de tous les régimes indemnitaires, y compris pour les personnels logés.
- le raccourcissement des durées de carrières dans les 3 catégories A, B et C, permettant à chaque agent d'accéder à l'indice terminal de son corps,
- le passage au grade supérieur dès que l'on remplit les conditions statutaires.

Mettre un coup d'arrêt à l'individualisation et l'arbitraire

Le Congrès dénonce les réformes successives et les pratiques, aussi bien dans les académies qu'au ministère, pour mettre en place l'individualisation de la carrière des agents.

Le Congrès le rappelle : c'est en préservant les règles collectives constitutives de notre statut, que chacun est protégé.

Les réformes ont renforcé, avec l'aval de certaines organisations syndicales de fonctionnaires, l'individualisation des carrières au détriment des garanties collectives, en contradiction avec le Statut général.

Le Congrès le rappelle : un fonctionnaire n'a pas de contrat et ce, afin de garantir sa neutralité et la pérennité du Service public. Le Congrès du SPASEEN-FO revendique l'abrogation de tous les systèmes d'individualisation. À l'inverse, grâce à son Statut, le fonctionnaire doit bénéficier d'avancées et de garanties collectives.

Le Congrès réaffirme son exigence d'abrogation de l'entretien professionnel. La valeur professionnelle de l'agent n'y est plus appréciée à partir de son activité avec objectivité.

Aujourd'hui, chaque agent est renvoyé à sa relation individuelle avec son évaluateur, lui-même soumis à évaluation sur la réalisation de ses propres objectifs. Les collègues hésitent à entamer une procédure de contestation longue et hasardeuse.

C'est une remise en cause du paritarisme et du rôle des commissaires paritaires qui représentent les intérêts des agents.

Le Congrès salue le travail réalisé par les syndicats départementaux et les coordinations académiques du SPASEEN FO, avec le soutien de leurs sections fédérales départementales, pour imposer à l'administration la convocation des CAPA et faire annuler des CREP défavorables pour les collègues.

Injustice, arbitraire, assujettissement de chaque agent à son évaluateur, possibilités de recours freinées, tout est mis en œuvre pour substituer à la gestion statutaire collective une relation contractuelle individualisée transposée du secteur privé. Le Congrès réaffirme son opposition à ce que l'entretien professionnel soit le lieu de négociation du futur régime indemnitaire de l'agent.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO exige :

- l'abandon des entretiens d'évaluation,
- le respect du paritarisme

Le Congrès revendique l'abrogation du RIFSEEP pour les corps administratifs et pour les corps ITRF qui représente une véritable individualisation du salaire. Le RIFSEEP c'est l'inégalité, l'arbitraire généralisés et une attaque majeure contre le statut du fonctionnaire.

Par ailleurs, le Congrès condamne l'organisation de concours externes, mais aussi internes communs à plusieurs administrations, dans un cadre interministériel, qui préfigure et accompagne la mise en place des corps interministériels à gestion ministérielle (CIGeM).

Pour le Congrès, la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP), que ce soit dans les concours ou pour les listes d'aptitudes, instaure un recrutement au profil, puisqu'on attend du candidat, pour accéder au corps auquel il concourt, qu'il exerce déjà les missions de ce corps et qu'il en possède déjà les compétences et technicités particulières.

Le Congrès condamne la généralisation de ce mode de recrutement qui est contraire aux intérêts des collègues et qui accentue le caractère individuel du déroulement de carrière. Il en demande l'abrogation.

Pour le maintien de nos horaires et congés.

Les suppressions de postes conduisent inéluctablement l'administration à tenter d'augmenter le temps de travail des personnels quand ils ne le font pas d'eux-mêmes pour venir à bout de leur charge de travail.

Dans les EPLE, ou les CIO, l'administration feint de ne pas connaître la réglementation spécifique à notre administration. Quant aux services académiques, DSDEN ou rectorats, qui, en 2001, ont arraché le maintien de leurs acquis ou des aménagements plus favorables que la réglementation nationale, ils sont sur la sellette et on leur oppose « l'harmonisation des services académiques », dans le sens le plus défavorable bien sûr !

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO le rappelle solennellement : la mise en place de l'ARTT et des 1607 heures dans l'Éducation nationale constituait un recul par rapport aux horaires et congés pratiqués. C'est pourquoi notre Fédération n'avait pas signé le protocole.

Néanmoins, le Congrès rappelle que la réglementation découlant du protocole, en l'occurrence l'arrêté du 15 janvier 2002 a tenté de limiter les dégâts : il reconnaît le droit des personnels de l'Éducation nationale à bénéficier de 9 semaines de congés, soit 45 jours, dont aucun n'est un jour ARTT.

Par ailleurs, la réglementation déduit des 1607 heures (dont les 7h de la journée de solidarité instituée en 2004), l'équivalent des 2 jours de fractionnement et les jours fériés quand ils sont suivis ou précédés d'un jour travaillé.

Ces dispositions concédées par l'administration sont devenues insupportables pour celle-ci quand il s'agit de rentabiliser au maximum « les ressources humaines ».

Le Congrès du SPASEEN-FO rappelle que le syndicat ne permettra pas que les pouvoirs publics, qui suppriment des postes et portent la responsabilité de l'aggravation des charges de travail, s'en prennent aux dispositions arrachées par les personnels, ou tout simplement tentent d'imposer le régime Fonction publique : 1607h et 25 jours de congés et des journées ARTT découlant de l'organisation des cycles de travail.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO exige :

- le respect, à minima, de l'arrêté du 15 janvier 2002,
- le maintien des acquis en matière d'horaires et de congés là où ils sont plus favorables aux dispositions de l'arrêté du 15 janvier 2002,
- la récupération automatique des congés annuels non pris à la suite d'une absence pour maladie ou maternité à hauteur et à minima de 45 jours de congés annuels,
- l'application aux personnels Jeunesse & Sport des droits des personnels de l'Education Nationale en matière de congés
- le maintien du salaire majoré des agents de la fonction publique d'Etat lors des congés dits « restreints » en Métropole.

La formation : un droit statutaire.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO considère que la formation initiale et tout au long de la carrière est un droit statutaire. Il constate que le ministère est loin du compte et que les personnels administratifs sont empêchés de suivre les formations qu'ils souhaitent et auxquelles ils ont droit.

Le Congrès du SPASEEN-FO rappelle qu'étant un droit, la formation doit être librement consentie. De même, le SPASEEN-FO exige que les modules de formation soient intégralement organisés sur le temps de travail.

Le SPASEEN-FO ne peut accepter, avec tous les personnels, que des agents ne bénéficient d'aucune formation initiale à leur prise de poste, et cela quel que soit le corps auquel ils appartiennent. Prendre un poste dans un service d'examen, de comptabilité, devenir gestionnaire ou secrétaire d'IEN ne s'improvise pas.

Le Congrès revendique que le ministère organise en amont de la prise de fonction une formation permettant à l'agent de faire face à ses obligations de service.

De même le Congrès revendique que les demandes de formations ne soient pas bloquées pour nécessité de service, et que les personnels ne soient pas empêchés de suivre les modules auxquels ils doivent participer.

Non au développement de l'autoritarisme. Respect du droit à la protection du fonctionnaire.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO constate que des collègues de plus en plus nombreux font l'objet d'un véritable harcèlement de la part de l'administration et d'une hiérarchie complètement pressurisée, que l'autoritarisme ne cesse de s'accroître dans les établissements et services, et que de très nombreux collègues cherchent à changer de poste, à quitter l'Éducation nationale.

C'est bien entendu la conséquence des suppressions de postes et des contre-réformes qui démantèlent les règles de fonctionnement de la Fonction publique républicaine.

Le Congrès rejette l'idée que le principal critère pour juger un fonctionnaire soit son « rendement », ou sa docilité.

Les personnels en souffrance sont souvent mis en situation de ne plus pouvoir faire face à leurs obligations, ce qui permet aux autorités hiérarchiques de les « sanctionner » par tous les moyens à leur disposition.

Le Congrès constate effectivement l'accroissement très sensible des poursuites disciplinaires contre des agents de toutes catégories.

De même, les personnels sont de plus en plus souvent mis en cause par leur hiérarchie dans des conflits qui les opposent aux usagers ou aux interlocuteurs externes (collectivités locales par exemple).

Ils ont de plus en plus de mal à obtenir la protection statutaire de l'administration dans l'exercice de leurs fonctions au nom de l'article 11 du statut général.

Cette dégradation continue des conditions de travail augmente de manière inquiétante le nombre de suicides et de tentatives de suicide, mais également de situations de burn-out.

Pour le SPASEEN-FO, c'est intolérable et cela doit cesser sans délai !

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO revendique :

- Arrêt du management de la terreur, des poursuites disciplinaires pour « accroître le rendement » des fonctionnaires.
- Stop aux mesures de rétorsion, pour contraindre les personnels à se plier aux nouvelles règles de gestion de la Fonction publique.
- Respect et application de l'article 11 du Statut de la Fonction publique assurant la protection des fonctionnaires par l'État dans l'exercice de leurs missions avec la convocation des instances compétentes.
- Accès de tous à la médecine de prévention par le recrutement massif de médecins.

Ensemble, construire et renforcer le SPASEEN-FO. Faisons vivre la démocratie syndicale.

Il s'agit maintenant de faire adhérer chaque collègue, chaque sympathisant, carte par carte, pour permettre au SPASEEN-FO d'accéder à une étape décisive de son développement.

Le but à atteindre impérativement est la construction et le développement des syndicats du SPASEEN-FO dans tous les départements, y compris les ultramarins. Comme l'a déjà démontré la création de plusieurs syndicats depuis le dernier Congrès, l'intervention active et permanente des sections FNECFP-FO est indispensable pour y parvenir. Il revient en revanche au Secrétariat National d'élaborer la documentation nécessaire et d'aider au suivi des dossiers et à la mise en place des bureaux départementaux du SPASEEN-FO.

Faire circuler l'information, assurer le contact régulier avec les syndicats et les adhérents isolés, tenir à jour les fichiers d'élus et de correspondants, contribuer à l'organisation de la formation des militants doit constituer la priorité des instances nationales.

Le Congrès du SPASEEN-FO rappelle que la réunion régulière des instances à tous les niveaux, la régularité de la participation de ceux qui y ont élus, la réunion régulière et la libre discussion de ses syndiqués sur la base des revendications, le compte-rendu régulier de mandat, des décisions, initiatives et interventions auprès des autorités administratives et ministérielles, en un mot l'exercice de la démocratie syndicale, sont indispensables au respect de l'indépendance syndicale, et à la mobilisation sur les revendications. Ce travail patient et régulier est la première condition indispensable du succès.

Le Congrès réaffirme le rôle des instances nationales conformément aux statuts avec la place du Conseil National et du Bureau National comme organes décisionnels et du Secrétariat National comme organe exécutif pour impulser la construction du syndicat et de son implantation départementale.

Le XIII^{ème} Congrès du SPASEEN-FO rappelle que le syndicat, ce sont les syndiqués. Il revient aux syndicats départementaux de défendre les revendications des adhérents et des personnels auprès des autorités départementales et académiques et transmettre au syndicat national celles qui nécessitent des interventions au plan ministériel.

Il revient au Secrétariat National, sur mandat du Bureau national, de défendre les revendications auprès des autorités ministérielles. Il revient à toutes les structures du syndicat d'informer les syndiqués et les personnels, de leur rendre compte dès que possible du résultat de leurs interventions afin de décider des actions à engager si nécessaire, pour les faire aboutir. Il revient au Secrétariat National de faire connaître les interventions et actions significatives qui ont été menées par les départements. À ce propos, le Congrès invite les syndicats départementaux à transmettre les actions et communications le plus régulièrement possible au syndicat national.

Les voix des personnels administratifs et techniques ont pesé lors des élections professionnelles de décembre 2022, permettant à la FNEC FP-FO de rester la 3^{ème} fédération représentative dans notre ministère, et de progresser. Continuons le travail pour faire du SPASEEN-FO le syndicat incontournable des personnels des services déconcentrés de l'Éducation nationale.

Ensemble, partons à la reconquête de nos droits pour gagner.

Vive le SPASEEN-FO

Vive Force Ouvrière

Résolution adoptée à l'unanimité.

Nous allons gagner le retrait de cette réforme.

Pour cela, le SPASEEN-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO et sa confédération, appelle tous les personnels, titulaires comme contractuels à continuer à se mobiliser en participant aux actions de proximité et à une nouvelle grande **journée de GRÈVE et de MANIFESTATIONS ce MARDI 28 MARS.**

GAGNONS LE RETRAIT DE LA REFORME ENSEMBLE !

**64 ANS, POUR LE SPASEEN-FO, C'EST
TOUJOURS NON !**

Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs de l'Education Nationale
6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX / Email : spaseen@fo-fnecfp.fr / Site :
[http://www.spaseen
nfo.fr](http://www.spaseenfo.fr)